Pouvoir d'achat, défense des retraites, et des services publics : il y a urgence !

12 Novembre 2018

Depuis 8 ans, le salaire des fonctionnaires (le point indiciaire) n'a augmenté, en tout et pour tout, que de **1,2% !** Cela n'empêche pas le Ministre de l'Economie, Bruno Le Maire de déclarer le 28 octobre : « *Notre message a toujours été le même : le travail doit payer. Nous voulons que ceux qui travaillent puissent vivre mieux* ».

Première arnaque : « gagner plus et vivre mieux» en supprimant les cotisations sociales ?

Les cotisations sociales ne sont pas des taxes ou des « charges », mais du salaire. Pas du salaire pour le mois immédiat mais du salaire pour toute la vie, qui finance les indemnités chômage, la maladie et les congés maternité.

Leur suppression présente pour le gouvernement Macron plusieurs «avantages» : elle permet aux employeurs, Etat compris, de prétendre « augmenter » les salaires, et elle remet en cause la Sécurité sociale, dont le financement devient de plus en plus dépendant du budget de l'Etat et de son bon vouloir. Lequel Etat compense son « manque à gagner » par une augmentation de la CSG, aboutissant à une paupérisation de nombre de collègues retraités … tout en supprimant l'impôt pour les privilégiés : l'Impôt sur la fortune (ISF).

De plus, la très faible augmentation des rémunérations à peine « perçue » est immédiatement gommée par la cascade de hausses qui frappent à la fois salariés et retraités : gaz +16 % depuis le 1/1/2018, Loyers + 1,57%, Timbre-poste +13%, Plaquette de beurre + 10 %, et évidemment les carburants : SP 95 passé depuis 2016 de 1,34€ à 1,56€ (+ 16 %), gazole de 1,17€ à 1,52€ (+ 31%).

L'augmentation des carburants viserait selon les ministres zélés à encourager les Français à consommer moins d'énergie non renouvelable. Ils se gardent de préciser que 19 % seulement des taxes des carburants contribuent au financement de la transition énergétique, mais qu'elles vont surtout à des subventions supplémentaires pour le patronat (CICE). L'argument est d'autant plus cynique que par ailleurs ce gouvernement supprime des lignes de chemin de fer, sacrifie le fret de la SNCF, favorise le transport routier, symbolisé par les « cars Macron », accélère la constitution de grandes métropoles qui génèrent un surcroît de transports et de complications administratives en tout genre.

Deuxième arnaque : le projet de système universel des retraites par points

Harmoniser, équilibrer, uniformiser… les termes utilisés par Macron-Philippe et le Haut- Commissaire Delevoye visent à rassurer les esprits en cherchant à donner un caractère positif à la retraite par points qu'ils veulent mettre en place. Ci-dessous, quelques éléments (non exhaustifs) qui montrent qu'il s'agit d'un véritable basculement !

► *« 1€ cotisé ouvrira toujours les mêmes droits » ?* Magnifique tour de passe-passe pour diminuer drastiquement le montant des pensions !

Aujourd'hui, ce ne sont pas les « euros cotisés » qui ouvrent des droits mais des règles communes de calcul avec 3 paramètres : l'âge de départ, le nombre de trimestres cotisés, et le salaire de référence (6 derniers mois pour les fonctionnaires INRA, 25 meilleures années dans le privé).

Cela permet de « neutraliser » les accidents de carrière, chômage, maladie, pour lesquels les trimestres sont validés sans être cotisés.

Même si vous avez enchainé les petits boulots, alternés avec des périodes de chômage, et perçu des salaires très faibles en début de carrière, les trimestres qu'ils ont ainsi validés ouvrent droit à pension calculée sur le salaire des 6 derniers mois (ou 25 meilleures années dans le privé), par définition généralement plus élevé.

A l'inverse, en partant de « chaque euro cotisé » sur l'ensemble de la carrière comme le prévoit la contre-réforme, ce sont ces faibles montants de départ qui seraient repris pour le calcul de la pension ! Les périodes « non travaillées » (maladie, chômage, maternité, invalidité) n'ouvriraient plus de droits, sauf pour quelques points que le système voudrait bien concéder, et faciles ensuite à remettre en cause**.**

Pas besoin d'être mathématicien pour comprendre que cela ne peut conduire qu'à une pension nettement diminuée !

► *Passage d'un système par annuités à un calcul par points ?* Montant de pension aléatoire !

Dans un système par points, le montant de la pension n'est plus garanti, **la valeur du point pouvant être modifiée chaque année par le gouvernement**, au nom de la « crise », des aléas économiques ou des choix politiques.

Ainsi un salarié ayant cotisé 1000 points aurait une pension de 1500€ par mois si le gouvernement décidait d'une valeur du point de 1,50€… mais plus que de 500€ si la valeur du point tombait à 0.5€.

Politique-fiction ? C'est arrivé en Suède en 2009 !

► ***«Système universel » et harmonisation des régimes ?***
Fin du droit à carrière des fonctionnaires !

Les pensions des fonctionnaires d'Etat ne dépendent pas d'une caisse de retraite. C'est l'Etat lui-même qui garantit le montant de ces pensions au-travers du Code des pensions civiles et militaires.

Le droit à pension est partie constituante du statut des Fonctionnaires et de leur carrière.

La pension est ainsi considérée comme un salaire différé, un traitement « continué », d'où le calcul sur la fin de carrière, c'est à dire les 6 derniers mois. Le montant fixé ne peut donc diminuer.

En passant à un système universel, c'est une caisse de retraite, pouvant éventuellement être en déficit, qui serait instaurée.

Défendre le code des pensions civiles et militaires, c'est défendre les services publics !

Les pensions des fonctionnaires d'Etat représentent le plus important volume de prestations versées (52 milliards d'euros), après le régime général. Or, c'est l'Etat lui-même qui prend à sa charge 75% de ces dépenses : un lourd fardeau, dont il entend bien se délester… **En faisant disparaître le Code des pensions dans un système universel de retraite par points, l'Etat se «libèrerait» de ses obligations de payer les retraites des fonctionnaires, ce qui serait un formidable encouragement à poursuivre l'abandon des missions publiques assurées par l'État (enseignement, finances publiques, sécurité...).** Cela en totale cohérence avec le projet de loi Fonction Publique, prévu pour le printemps 2019, qui prévoit suppressions massives (120.000 !) de postes de titulaires et primes au départ volontaire, généralisation du recrutement de contractuels, extension de la rémunération au « mérite », …

Les retraites, elles sont à nous ! On s'est battu pour les gagner, on se battra pour les garder !

La mise en place d'un système « universel » de retraite par points prépare la retraite par capitalisation, avec les désastres qui ont abouti par exemple au scandale des fonds de pension d'Enron en 2001 où des centaines de milliers de petits épargnants ont perdu leur capital-retraite à la suite de la chute des actions de la société cotée en bourse. C'est bien cela le « nouveau contrat social » projeté par le président Macron : tourner toute l'économie nationale vers les actionnaires et les entreprises, au détriment des droits de la population. Pourtant, c'est bien notre travail qui créé les richesses et elles ont été multipliées par 4 en 30 ans !

Les financements existent pour faire vivre et améliorer durablement les régimes existants : • le CICE et le pacte de responsabilité : 35 milliards €, • la suppression des exonérations de cotisations patronales : + de 25 milliards €, • un million d'emplois créés (ce que revendique d'ailleurs le patronat) : 13 milliards €, • l'égalité femmes/hommes pour tous : + de 10 milliards € pour la sécurité sociale en 2020, • la lutte contre le travail dissimulé : 6 milliards € …

- **Maintien du code des pensions civiles et militaires et de tous les régimes de retraites**
- **Non à un système « universel » de retraite par points**
- **Oui à la retraite par répartition à prestations définies**
- **Possibilité d'un départ à la retraite dès 60 ans et reconnaissance de la pénibilité pour un départ anticipé**
- **Oui au droit à vivre dignement : revalorisation immédiate du point d'indice et des pensions**

La politique d'Emmanuel Macron n'est pas seulement injuste et génératrice d'une aggravation sans précédent des inégalités, elle dessert le pays, le déshumanise en tentant d'individualiser, d' « uberiser » tous les droits collectifs. Pour la faire accepter elle joue des peurs et des divisions entre les plus démunis en suscitant un climat de tensions et de conflits entre celles et ceux qu'elle appauvrit.

La CGT est fière d'avoir aidé à conquérir, avec la mobilisation du plus grand nombre, de grandes avancées sociales pour les salariés et retraités. Ce sont ces avancées sociales que le gouvernement Macron entend remettre en cause ! Il y urgence à donner un signal fort à ce gouvernement ! En votant CGT aux élections professionnelles qui viennent, vous affirmerez privilégier les droits collectifs à l'individualisation à tous crins!

Attention, plusieurs élections simultanées *:* ***CAPL*** *(pour titulaires catégories B et C),* ***CAPN*** *(pour toutes les catégories titulaires sauf CR),* ***CCP*** *(pour les non-titulaires),* ***Comité Technique INRA*** *(pour tous les agents titulaires et non-titulaires) avec des listes CGT-INRA et* ***Comité Technique Ministériel Enseignement Supérieur et Recherche*** *(CTMESR- pour tous les tous les agents titulaires et non-titulaires) avec une liste CGT-FERC sur laquelle 3 collègues INRA sont candidats. C'est cette dernière élection, CTMESR, qui détermine les droits syndicaux à l'INRA.*

CGT-INRA RN 10 – Porte de St Cyr 78210 Saint Cyr l'Ecole Tél : 01.39.53.56.56 Mail : cgt@inra.fr / Site internet : https://inra.ferc-cgt.org/